



**67^{ème} Session ordinaire de la Commission africaine des droits de
l'homme et des peuples**

**DECLARATION DE L'HONORABLE JUGE SYLVAIN ORE,
Président de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples**

13 novembre 2020

Excellence Madame Minata Sanate Cessouma Commissaire aux affaires politiques de la Commission de l'Union africaine,

Honorable Dr Solomon Ayele Derso, Président de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples,

Honorable Joseph Ndayisenga, Président de Comité d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant,

Honorables commissaires, membres de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples,

Monsieur le représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions Nationales des Droits de l'homme,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité Directeur du Forum des ONGs

Mesdames et Messieurs les Représentants de la société civile,

Mesdames et Messieurs, distingués participants à cette séance vidéo en vos rangs respectifs,

1. Au moment où je prends la parole devant cette auguste assemblée, je voudrais tout d'abord, au nom de tous mes collègues juges et au mien personnel, adresser à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, notre soutien et nos vives félicitations pour son immense travail de protection et de promotion des droits de l'homme sur notre continent et surtout pour tous les efforts et l'engagement dont elle fait preuve cette année 2020 pour maintenir la garde en dépit des nombreuses restrictions que nous impose la situation et les conditions sanitaires liées à la persistance de la pandémie du Covid-19.

Mesdames et Messieurs,

2. La situation des droits de l'homme qui n'était pas très enviable a régressé d'un cran et celle des groupes vulnérables particulièrement se retrouve dans une impasse difficile à évaluer. Le déficit humanitaire est bien palpable et les droits de l'homme que nous sommes appelés à défendre et à promouvoir sont mis à rudes épreuves. Face à ces nombreux défis donc, notre rôle en tant qu'organes ou institutions de protection et de promotion des droits de l'homme et des peuples est plus que crucial. A cet égard, il me plait de souligner que la coopération et la collaboration étroite entre les Etats, les organes de l'Union africaine ayant un mandat en droits de l'homme, les Organisations non gouvernementales et les Institutions nationales des droits de l'homme sont un impératif auquel nul ne peut prétendre se soustraire. L'efficacité des stratégies et des moyens à mettre en œuvre est aussi à ce prix.

3. Aussi, point n'est besoin de redire qu'individuellement ou collectivement la Cour et la Commission sont appelées à œuvrer ensemble pour la même cause, celle du respect et de la promotion des droits de l'homme et des peuples. C'est pourquoi, je voudrais nous inviter à mettre tout en œuvre pour consolider et rendre plus agissants les rapports de complémentarité entre la Cour et la Commission, surtout sur le plan de la protection des droits de l'homme dans l'esprit des dispositions du Protocole portant création de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. L'adoption récente de nos règlements intérieurs respectifs nous ouvre indubitablement la voie de la consolidation de notre complémentarité.

4. Il nous revient également de savoir compter sur la coopération de tous ceux qui, de prêt ou de loin, œuvrent pour la cause des droits de l'homme afin de pouvoir espérer la pleine réalisation des missions qui nous sont assignées. Notre mission ne saurait se limiter à la constatation des violations aux droits de l'homme, à dire le droit, à formuler des recommandations ou à ordonner des réparations, car les procédures devant les organes que nous représentons n'auront d'intérêt pour les peuples africains que si nos arrêts, nos ordonnances et recommandations trouvent leur pleine exécution. Aussi, saisissons-nous cette tribune pour en appeler à la coopération de toutes les parties prenantes dont je mentionnerai en premier les Etats membres et ensuite les Institutions nationales des droits de l'homme ainsi que les ONGs dont le lobbying et le plaidoyer seront d'un apport inestimable. C'est ensemble que nous pourrions faire progresser de

façon significative les droits de l'homme et les droits des peuples en Afrique.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

5. L'agenda de cette 67^{ème} session ordinaire est dense et augure de nombreuses avancées dans la mise en œuvre de l'architecture africaine des droits de l'homme. Je voudrais donc terminer mon propos en réitérant à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples notre solidarité et nos vœux de plein succès à ses travaux.

Je vous remercie.